# 6 - ASSURER LA QUALITE DES PAYSAGES FORESTIERS

La forêt couvre environ 58% du département des Alpes de Haute-Provence, soit 407 000 ha.

La propriété forestière se répartit de la manière suivante : 63 % de forêt privée, 18% de forêt domaniale et 19% de forêt communale (Source : l'observatoire de la forêt méditerranéenne 2014, publication 2015).

Les peuplements purs les plus représentatifs sont le pin sylvestre (16%), le chêne pubescent (12,6%), le pin noir et le pin laricio (5,4%), le hêtre (5,1%) et le mélèze (7%). (Source IFN)

De nombreuses forêts sont issues des travaux de restauration des terrains de montagne (RTM).

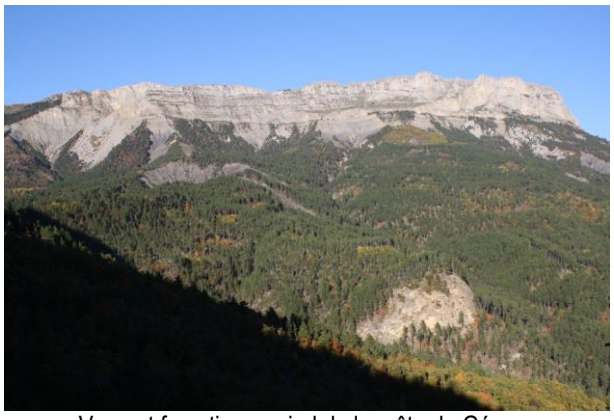

Versant forestier au pied de la crête de Géruen (Castellard-Mélan)

**Les paysages forestiers sont souvent assimilés à des paysages "naturels" du fait de leur composante végétale, alors qu'ils résultent du travail des forestiers, programmé sur le long terme.**
Les ambiances dans les Alpes de Haute-Provence sont multiples, étroitement liées aux essences, aux densités, à la présence ou non de sous étage arbustif et aux choix d'exploitation (taillis, futaie régulière, futaie irrégulière ou jardinée).

Sapinière (Selonnet)

Chênaie (Oppedette)

Hêtraie (Saint-Etienne les Orgues)

**La forêt répond à de multiples usages** ; économiques (production de bois d'œuvre, de bois précieux, de bois énergie ...), loisirs (chasse, cueillette, promenade ...), biodiversité (faune, flore, avifaune, continuum, TVB ...) et paysage (composante paysagère de fond de scène ou de proximité).

**L'objectif est de respecter tous les usages et de concilier savoir faire technique et économique des forestiers avec les enjeux naturalistes et des objectifs de qualité paysagère.** Les préconisations portent sur 5 thèmes.

**Eviter les coupes à blanc**
Préférer une conduite d'exploitation qui ne nécessite pas de coupe à blanc, comme la futaie jardinée où toutes les classes d'âge sont présentes ce qui permet une coupe des arbres à maturité et un resemi naturel tout en préservant un couvert végétal pérenne.

**Soigner la forme des coupes**
Lorsque la nature du boisement et le type d'exploitation nécessitent une coupe à blanc, adapter l'emprise des travaux à l'échelle du site qui compose l'unité visuelle (un versant, une vallée, un groupe de collines ...) et aux lieux de perception. Pour répondre à cet objectif d'échelle, un groupement d'opérations entre plusieurs propriétés voisines peut être nécessaire ou au contraire le fractionnement dans le temps d'interventions sur une même très grande propriété.
Dans les espaces vastes et relativement isolés, la dizaine d'hectares ne sera pas démesurée si la parcelle épouse des formes naturelles, sans enjeux de perception depuis des lieux d'habitat, de patrimoine ou de circulation.
Orienter préférentiellement les coupes dans le sens perpendiculaire à la pente, en appui de structures paysagères (lisière déjà existante, piste, crête, seuil ...). Modeler les contours, éviter les cloisonnements d'exploitations trop rectilignes et trop larges. Privilégier les courbes plutôt que les lignes droites. Ne pas créer de forme artificielle en point d'appel et privilégier les continuités paysagères. Créer les tournières en retrait d'itinéraires publics.

*Axe de composition paysagère*

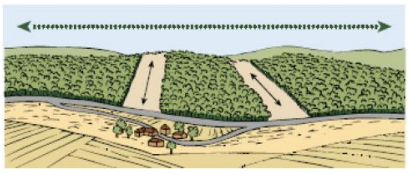

Coupes en lanières dans le sens de la pente à éviter

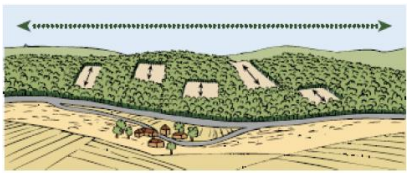

Coupes en "timbre poste" en versant à éviter

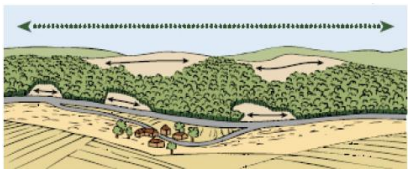

Coupes rythmées dans l'axe de la vallée et en alternance de lieux habités et bord de route à privilégier

*Croquis Guide paysager pour la forêt limousine - CRPF Limousin - 2002*

**Préserver et mettre en scène les éléments particuliers ou remarquables** : de vieux arbres ou des sujets exceptionnels de par leur taille, des affleurements ou chaos rocheux, d'anciennes terrasses et murets, des zones humides ou fil d'eau, des croisements de piste et clairières, des belvédère ou crêtes avec de lointains point de vue ...

**Insérer le tracé des pistes,** préférentiellement sinueux et avec le moins de terrassements possible.

**Travailler les lisières**

Les lisières composent l'interface entre la forêt et son environnement agricole, naturel ou urbanisé. C'est le premier plan forestier perçu qui mérite une certaine transparence pour éviter les effets d'opacité et d'enserrement.
Des lisières diversifiées (essences et strates) sur 20 à 30 m de large, semi-perméables, jouant un rôle de haie sur sol enherbé et des plantations irrégulières (type alvéolaire) peuvent filtrer les vents et les vues et jouer un rôle de continuité écologique. Elles sont plus résistantes en cas de tempête qu'une lisière dense, haute et rectiligne.

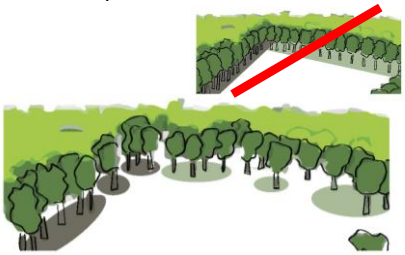

La prise en compte du paysage en gestion forestière - CNPF

**Les rémanents** : Les rémanents peuvent être broyés sur place ou les branches mises en tas pour éviter un stockage en andain. Si toutefois des andains sont réalisés ils sont à disposer préférentiellement en appui des courbes de niveau, sur une petite hauteur pour faciliter leur décomposition et espacés d'environ 15m pour permettre la circulation des engins si besoin.

Guide paysager pour la forêt limousine CRPF Limousin - 2002

**Régénération et reboisement**

En cas de reboisement ou de régénération, respecter une distance de recul de la forêt par rapport au bâti ou aux villages de plusieurs centaines de mètres pour préserver de la lumière et de l'ensoleillement sur les espaces de vie, des dégagements visuels et éviter une sensation d'enfermement ou d'isolement.
Respecter également des reculs de lisières en fonds de vallées et en abord de route, pour maintenir des transparences, des perspectives, éviter un ressenti d'enserrement et d'oppression.
Le choix des essences doit répondre à la fois à des critères agronomiques (sol, climat, plante), économiques (type d'exploitation envisagé par le propriétaire), esthétiques (ambiances et effet paysager), biodiversité et anticipation du changement climatique. Les plantations monospécifiques sur de grandes surfaces sont déconseillées pour leur faible diversité biologique, monotonie visuelle, effet paysager artificiel et risque phytosanitaire. Les feuillus qui rythment les saisons et gardent une relative transparence en hiver, sont à privilégier. En cas de mélange de peuplement pour éviter un "mitage en timbre poste", il est conseillé d'introduire seulement 5 à 15 % d'essences en bouquets, jusqu'à 30 ou 35 % pour un mélange pied à pied.

Dans les Alpes de Haute-Provence, les bois particuliers comme les châtaigneraies (autour d'Annot et de Revest-de-Bion), les plantations de mélèze, hêtre, sorbier et érable dans la partie alpine du département, les chênaies sur les plateaux et collines provençales sont à préserver, valoriser et renouveler.

Melèzes (Uvernet-Fours)

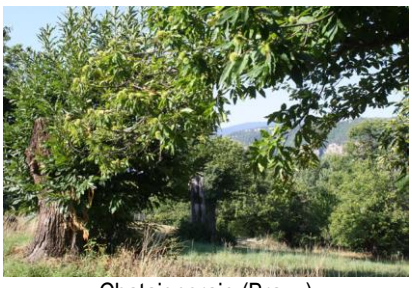

Chataigneraie (Braux)